

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire

Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale

Appel à manifestations d'intérêt international (AMI) pour le recrutement d'un bureau qui sera chargé de la formulation d'un document de la politique nationale d'aménagement du Territoire

AMI N° 12/CPMP-MHUAT/2023 (relance)

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite au PPM du MHUAT (actualisation n°08) pour l'année 2023 paru dans le site www.arp.mr.
2. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie en matière d'aménagement du territoire, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire envisage, sur budget de l'état de financer la formulation d'un Document de la Politique nationale d'Aménagement du Territoire.
3. La prestation est relative au recrutement d'un bureau d'étude qui sera chargé de la formulation d'un Document de la politique nationale d'aménagement du territoire.
4. La prestation, objet du présent appel à manifestations d'intérêt AMI, portent sur la réalisation d'un document cadre qui reflète le caractère complexe et multidimensionnel de La problématique de l'aménagement du territoire à travers l'analyse des axes suivants :
 - Axe 1 : Promotion de la croissance économique et lutte contre les déséquilibres territoriaux.
 - Axe 2 : développement social, amélioration des conditions de vie des populations et équité territoriale.
 - Axe 3 : Protection de l'environnement, exploitation rationnelle des ressources et gestion intégrée et durable des ressources.
 - Axe 4 : Politique nationale de l'aménagement du territoire :
 - Définir la vision, les orientations, les objectifs et les axes stratégiques d'une politique nationale en prenant en compte les axes sus cités
 - Proposer une politique cohérente applicable et pouvant être évaluée avec sa possibilité d'intégration aux programmes en cours au niveau national.
5. N'est pas autorisé à soumissionner :
 - Les bureaux qui ont eu des projets réalisés avec le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) durant les deux dernières années.
 - Les bureaux qui ont des marchés en cours de signature ou d'exécution avec le département dépassant le nombre de deux marchés.
6. Les candidats intéressés et éligibles, sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience, les qualifications du candidat dans le domaine des prestations et notamment références concernant l'exécution des prestations analogues).
7. Les références requises pour la qualification sont les suivantes :

Références générales :

Nous recherchons un bureau d'études possédant les qualifications et l'expérience suivantes :

- Expérience démontrée dans l'élaboration de politiques publiques et de documents cadres similaires dans d'autres contextes nationaux.
- Capacité avérée à mener des études analytiques approfondies et à produire des analyses stratégiques pertinentes.
- Expérience réussie dans la conduite de consultations et la facilitation de processus participatifs avec différentes parties prenantes.

Références spécifiques :

Nous recherchons un bureau d'études possédant les qualifications et l'expérience suivantes :

- Expertise avérée dans le domaine de l'aménagement du territoire, avec une connaissance approfondie des meilleures pratiques internationales et de planification spatiale.
- Compréhension des enjeux spécifiques liés à l'aménagement du territoire de notre pays.
 - ✓ L'expérience générale 30% ;
 - ✓ L'expérience spécifique 70% ;

NB : les expériences non attestées ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

Les missions considérées, doivent être exécutées durant les quinze dernières années.

8. Une liste des candidats, qui ne saurait être supérieure à huit (08), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité-coût). La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 210 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application.

La sélection sera fondée sur la qualité technique et le coût,

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale

Du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire : Immeuble du MHUAT/ 9ème étage -KSAR- Nouakchott, de 09 h à 17 h Du lundi au Jeudi et de 9h à 12h le vendredi ou par mail sur adresse : oumou.brahimveten@gmail.com.

10. Les dossiers de candidature, **en version physique**, rédigés en langue arabe ou française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ; en arabe ou accompagnées de leur traduction conforme dans l'une de ces langues seront prises en compte pour l'évaluation) et établis en deux exemplaires dont l'originale devront être adressés au plus tard le **mercredi 06 septembre 2023 à 11 h TU à l'adresse indiquée ci-après :**

Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (**CPMP-MHUAT**) :

KSAR OUEST lot n 58 : C extensions château d'eau ; tél : 45240149,

Adresse E-mail : cmdhuat@gmail.com

Et porter la mention :

« Appel à manifestations d'intérêt international (AMI) pour le recrutement d'un bureau qui sera chargé de la formulation d'un Document de Politique d'Aménagement du Territoire

Le Secrétaire Général